



Strego Tours - Audit

7, rue Dora Maar
Espace Arthur Rimbaud
BP 67152
37071 TOURS Cedex 2

T : +33(0) 2 47 71 23 45

strego.tours@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – CD 37

Siège social : Place de la Préfecture – Hôtel du département – 37000 TOURS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – CD 37

Siège social : Place de la Préfecture – Hôtel du département – 37000 TOURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES CD 37,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES - CD 37 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES - CD 37 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 19 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

JEAN-PAUL BRIAND

✓ Certifié par  yousign

Jean-Paul BRIAND

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2025

		BILAN		COS 37 Hotel du Département Place de la Préfecture 37 927 - Tours cedex 9							
au 31 décembre 2025											
		ACTIF		Exercice 2024		Exercice précédent					
				Montant brut		Amort. ou Prov.		Montant net		31/12/2024	
ACTIF IMMOBILISE		Frais d'établissement									
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement									
		Concessions, brevets et droits similaires		19 608	19 608	-	-				
		Droits au bail									
		Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et acompte									
	TOTAL		19 608	19 608	-	-					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains									
		Constructions									
		Inst. techniques, mat. out. industriels									
		Autres immobilisations corporelles									
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes											
Immobilisations grévées de droit											
TOTAL		-	-	-	-						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations		39 513			39 513	38 888				
	Créances rattachées à des participations										
	Autres titres immobilisés										
	Prêts										
Autres immobilisations financières											
TOTAL		39 513	-	39 513	38 888						
Total de l'actif immobilisé		59 121	19 608	39 513	38 888						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnement									
		En cours de production									
		Produits finis									
		Marchandises									
	TOTAL		-	-	-	-					
	CREANCES	Avces et acptes versés sur commandes		37 260		37 260	32 265				
		Clients et comptes rattachés		112 075	-	112 075	85 571				
		Autres créances		-		-	-				
		Charges constatées d'avance		36 107		36 107	101 251				
	TOTAL		185 442	-	185 442	219 087					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement		-		-	-					
	Disponibilités		366 460		366 460	529 870					
TOTAL		366 460	-	366 460	529 870						
Total de l'actif circulant		551 902	-	551 902	748 957						
	Frais d'émission des emprunts				-						
	Primes de remboursement										
	Ecart de conversion actif										
RESULTAT A RECYCLER	Déficit gest. convert. en attente contr.										
	Déficit gest. convert. en attente imput.										
TOTAL											
TOTAL DE L'ACTIF		611 023	19 608	591 415	787 845						

	BILAN	COS 37 Hotel du Département Place de la Préfecture 37 927 - Tours cedex 9	
	au 31 décembre 2025		
	PASSIF	Exercice 31/12/2025	Exercice précédent au 31/12/2024
FONDS PROPRES FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds statutaires complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	434 232	395 107
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
FONDS PROPRES FONDS REPORTES ET DEDIES	Excédent ou déficit de l'exercice	- 35 848	39 125
	Situation nette	398 384	434 232
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
		-	-
	TOTAL	398 384	434 232
	Fonds reportés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL	-	-
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL	-	-
DETTES	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		-
	Instruments financiers à terme		
	TOTAL	-	-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 133	190 200
	Dettes fiscales et sociales	450	497
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	-	-
	Taxe Apprentissage (441811)		
	Produits constatés d'avance	181 447	162 915
	TOTAL	193 030	353 612
	Total des dettes	193 030	353 612
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	591 415	787 845
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		

RÉSULTAT Exercice 2025		COS 37 Hotel du Département Place de la Préfecture 37 927 - Tours cedex 9	
Période de l'exercice : 01/01 au 31/12/2025		EXERCICE 2025	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisation		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue	433 720,17	402 684,00
	sous total	433 720,17	402 684,00
	Produits de tiers financeurs		
	Dotations et produits de tarification		
	Concours publics et subventions	404 978,93	422 000,00
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
CHARGES D'EXPLOITATION	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
	Collectes		
	Utilisations de fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	4 447,11	3 265,30
	TOTAL	843 146,21	827 949,30
	Marchandises :		
	*Achats	211,82	
OPERAT. FAITES EN COMMUN	*Variations de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements :		
	*Achats		
	*Variations de stocks		
	Autres achats et charges externes	881 523,29	792 799,23
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotations d'exploitation		
	*sur immobilisations : amortissements : provisions		
PRODUITS FINANCIERS	*sur actif circulant		
	*pour risques et charges (6815)		
	Subventions accordées par l'association		
	Report en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	730,20	19,90
	TOTAL	882 465,31	792 819,13
	RESULTAT D'EXPLOITATION (A)	-39 319,10	35 130,17
	Excédents attribués ou déficits transférés (B)		
	Déficits supportés ou excédents transférés (C)		
CHARGES FINANCIERES	Produits financiers de participations		
	Prod. financiers d'autres V.M.P. et créances d'actif immobilier		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 921,12	4 491,98
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL	3 921,12	4 491,98
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL	0,00	0,00
	RESULTAT FINANCIER (D)	3 921,12	4 491,98
	RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (=A+B-C+D) (E)	-35 397,98	39 622,15
	Produits exceptionnels	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (F)	0,00	0,00
	Impôt sur les bénéfices (G)	450,00	497,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	EXCEDENTS OU DEFICITS (=E+F-G+H-I)	-35 847,98	39 125,15
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	<u>Produits</u>		
	Prestation en nature du Conseil Conseil Général	15 366,00	25 548,85
	<u>Charges</u>		
	Prestation en nature du Conseil Conseil Général	15 366,00	25 548,85

ANNEXE

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts : Le Comité des Œuvres Sociales du personnel du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a pour but de contribuer à la création et au développement d'œuvres sociales, de promouvoir l'accès à des activités sociales, culturelles, sportives, de loisirs et de tourisme social en faveur des agents et de leurs ayants-droit. Ces activités ont pour objet, notamment, de renforcer les liens entre les personnels.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités et des missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Organisation de Voyages
- Billetterie pour les spectacles, cinémas, piscine etc...
- Chèques vacances et subventions

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissement : un logiciel nécessaire à la création du site internet acquis en 2016.
- Ressources humaines : 3 assistantes mise à disposition par le Conseil Départemental
- Dépenses de fonctionnement : honoraires et affranchissements etc...

4 Faits majeurs de l'exercice

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

La première application du règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

Le nouveau règlement n'a qu'une incidence de présentation des états financiers et n'impacte pas le résultat de l'exercice.

En l'état actuel de la situation, il n'y a pas d'impact sur la continuité d'exploitation.

4.2 Evénements postérieurs de l'exercice

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

4.3 Principes, règles et méthodes comptables

4.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

4.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement ANC n° 2022-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

4.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.3.4 Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptables sans incidence significative sur les comptes 2025.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux modèles figurant dans le règlement. Le bilan et compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements (art. 27, règlement ANC n° 2022-06).

5 Informations relatives au bilan

5.1 Actif

5.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	19 608			19 608
TOTAL	19 608			19 608

Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immoilisations financières	19 608			19 608
TOTAL	19 608			19 608

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	5 ans

5.1.3 Evaluation des stocks

Aucun stock ne figure à l'actif du bilan du COS

5.1.4 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Avces et acptes verses sur commande	37 260	37 260	
Créances de l'actif circulant	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	112 075	112 075	
Autres	-	-	
Charges constatées d'avance	36 107	36 107	
TOTAL	185 442	185 442	-

5.1.5 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2025	2024
Spectacles (concert + théâtre)	0	7 832
Séjour à Dubaï	12 108	0
Circuit en Ecosse	19 656	0
Voyages New York	0	56 396
Séjour Ski	0	14 829
Voyages Madrid	0	10 545
Divers (location, cinéma, piscine...)	4 343	11 649
	36 107	101 251

5.2 Passif

5.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				-
Fonds propres statutaires				-
Fonds propres complémentaires				-
				-
Fonds propres avec droit de reprise				-
Fonds statutaires				-
Fonds statutaires complémentaires				-
				-
Ecart de réévaluation				-
Réserves				-
Réserves statutaires ou contractuelles	395 107	39 125		434 232
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	39 125	- 39 125	35 848	- 35 848
Situation nette	434 232	0	35 848	398 384
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Fonds Propres	434 232	0	35 848	398 384
Fonds reportés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

(2) Dont réserve pour projet associatif

5.2.2 Provisions pour risques et charges

Néant

5.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Néant

5.2.4 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)		-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 133	11 133		
Dettes fiscales et sociales	450	450		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	181 447	181 447		
TOTAL	193 030	193 030	-	-

5.2.5 Charges à payer

Factures non parvenues pour 5 760 €.

5.2.6 Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	2025	2024
Chèques vacances	-	-
Voyages et séjour	181 447	159 729
Spectacles - Vente de billets	-	3 186
TOTAL	181 447	162 915

6 Informations relatives au compte de résultat

6.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	2025	2024
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	433 720 €	402 684 €
Subventions	404 979 €	422 000 €
Autres produits	3 915 €	2 827 €
Total	842 614 €	827 511 €

Les ressources propres sont constituées par les produits issus des facturations des activités aux adhérents.

Les subventions proviennent pour l'essentiel du Conseil Départemental.

Elles comprennent :

Détail de la subvention du COS	2025	2024
Subvention d'exploitation	241 582 €	279 766 €
Dépenses de personnel	150 450 €	138 253 €
Frais affranchissement	1 947 €	2 981 €
Loyer forfaitaire	10 000 €	- €
Autres	1 000 €	1 000 €
Total	404 979 €	422 000 €

Pour 2025, le Conseil Départemental avait provisionné 143 535 € pour les salaires des assistantes. Le COS a remboursé 150 450 € en fin d'année 2025 au Conseil Départemental conformément au titre de recettes émis.

Les prestations en nature sont présentées sous la rubrique « Contribution volontaire en nature » en 2025 pour un montant de 15 366 €.

6.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Agents mis à disposition		3
TOTAL	-	3

Précision : le personnel du COS est composé par des agents mis à disposition par le Conseil Départemental. Les trois agents sont à temps plein.

6.3 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	2025	2024
Documentation	- €	- €
Telephone et Fax	1 €	1 €
Intendance (compris EDF)	12 550 €	13 289 €
Loyer	- €	11 072 €
Communication	- €	- €
Imprimerie - Reprographie	2 815 €	1 187 €
Espaces verts		
TOTAL	15 366 €	25 549 €

6.4 Honoraire commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes concernant la mission légale s'élèvent à 6 354 €.